



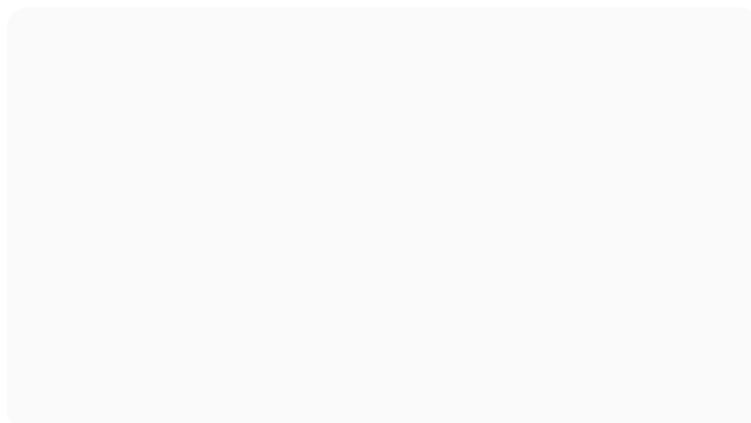
CLUB DES **villes & territoires**
cyclables et marchables

Le fil des mobilités actives

12 décembre 2024

Le 1er janvier 2025 marquera le début d'une nouvelle histoire. Le Club et Vélo & Territoires seront devenus le Réseau vélo et marche, le réseau unique des collectivités engagées pour les mobilités actives en France.

Pour accompagner cette fusion, nos différents outils de communication font peau neuve. Ainsi le « Fil des mobilités actives » fera place à « Réseau vélo et marche, la newsletter ». Vous la recevrez tous les quinze jours à partir du 9 janvier.



Qui sont les 149 nouveaux territoires lauréats du programme AVELO 3 ?

Le 5 décembre, l'Ademe a révélé les nouveaux bénéficiaires de son programme AVELO 3: [149 nouveaux territoires](#) vont bénéficier d'un soutien à la mise en œuvre de leur politique cyclable.

AVELO 3, lancé en septembre 2023 par l'ADEME et les Ministères de la Transition écologique et des Transports, vise à encourager l'usage du vélo au quotidien dans les zones peu et moyennement denses.

Un impact pour 4,8 millions d'habitants

Les territoires retenus, situés dans toutes les régions métropolitaines ainsi qu'en Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion), représentent près de 4,8 millions d'habitant.es. Leur mobilisation témoigne de

l'importance croissante accordée au vélo comme solution clé pour la transition écologique et la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Un programme au service des politiques cyclables locales

[Lire la suite](#)

Suppression des aides à l'achat vélo : L'Alliance pour le vélo dénonce une incohérence politique

[Le décret n° 2024-1084 du 29 novembre 2024](#) signe la fin des aides à l'acquisition de vélos à partir du 14 février 2025. Cette décision marque un revirement majeur pour une mesure phare de la transition écologique, en particulier dans le cadre de la Loi Climat et Résilience et du Plan Vélo et Marche 2023-2027.

L'Alliance pour le vélo dénonce une incohérence politique

Dans [un communiqué de presse commun](#), l'Alliance pour le vélo (Réseau vélo et marche, FUB, Union sport & cycle, APIC) dénonce une décision contraire aux engagements climatiques et sociaux de la France. Le soutien à l'achat de vélos n'est pas à un simple coup de pouce financier : il s'agit d'un levier pour encourager des pratiques de mobilité plus vertueuses, contribuant à la réduction des émissions de CO₂.

Dans un contexte où les voitures électriques continuent de bénéficier de soutiens, la suppression des aides pour les vélos envoie un signal contradictoire.

L'Alliance pour le Vélo appelle à une révision de cette décision. Ces membres demandent un maintien, même partiel, des aides ou l'instauration de nouveaux dispositifs (accès au vélo via l'employeur, programme CEE) pour pallier le manque de soutien national. Sans ces mesures, c'est l'ensemble d'une politique de mobilité durable et inclusive qui risque de s'effondrer.

Quelles aides sont concernées ?

Les aides à l'achat d'un vélo	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou une personne en situation de handicap et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 € et j'achète ...	Je suis une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 26 800 € ou une personne morale (entreprise, association, collectivités, ...) et j'achète ...
VÉLO CLASSIQUE	150 €	150 €	150 €	150 €
VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	400 €	300 €	100 €	100 €
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

1. TOUTES LES AIDES SONT PLAFONNÉES À 40% DU COÛT D'ACHAT.

2. UN PARTICULIER NE PEUT BÉNÉFICIER DU BONUS VÉLO ET DE LA PRIME À LA CONVERSION QU'UNE SEULE FOIS. LES DEUX AIDES SONT CUMULABLES POUR UN MÊME CYCLE.

3. L'ENSEMBLE DES AIDES CONCERNE LES VÉLOS VENDUS PAR UN PROFESSIONNEL ET IDENTIFIÉS.

4. POUR DEMANDER UNE AIDE : <https://primealaconversion.gouv.fr>

Lire la suite

Lancement d'un nouveau programme porté par la FUB : Vélo-Égaux

La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) annonce le lancement de Vélo-Égaux, un nouveau programme destiné à soutenir les personnes en situation de précarité. Financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), ce projet ambitionne de contribuer à l'inclusion sociale, à l'autonomie et à la lutte contre la précarité, en facilitant l'accès au vélo et son apprentissage. [Une vidéo](#) présente le programme.

Déployé dans 20 territoires, Vélo-Égaux propose un accompagnement complet et personnalisé pour ses bénéficiaires : Évaluation des besoins ; Formation pratique ; Accompagnement vers l'acquisition d'un vélo.





Ce parcours structuré vise à lever les obstacles à la mobilité tout en renforçant la confiance et l'autonomie des participants. Le succès de ce programme repose sur la collaboration avec les acteurs locaux, les collectivités et les associations. La FUB invite les professionnels, réseaux solidaires et structures sociales à orienter leurs publics vers ce dispositif et à en parler au sein de leurs communautés.

Nouveau partenariat pour promouvoir les mobilités actives !

Le Club et le Groupe Keolis ont signé une convention de partenariat pour travailler sur les enjeux prioritaires auxquels il faudra répondre dans les 5 prochaines années.



Ce partenariat marque une étape importante dans notre démarche commune pour :

- Renforcer l'intermodalité en intégrant pleinement la marche et le vélo dans les solutions de mobilité proposées aux territoires,
- Développer des services vélo et piéton adaptés aux besoins des usagers,
- Collaborer avec les opérateurs de transports pour une mobilité durable et inclusive.

Il s'inscrit dans l'ambition du futur Réseau vélo et marche, représentant plus de 450 collectivités : renforcer notre collaboration avec les opérateurs de transports pour développer les solutions d'intermodalité, de services vélo et des services piéton.

1 %

En 2024, la fréquentation vélo augmente de 1% en zone urbaine par rapport à 2023

Vélo & Territoires a publié [son dernier bulletin 2024 des fréquentation vélo](#), donnant un aperçu détaillé des pratiques cyclables en 2024. Voici les chiffres clés de la fréquentation vélo, analysés entre le 1er janvier et le 1er décembre.

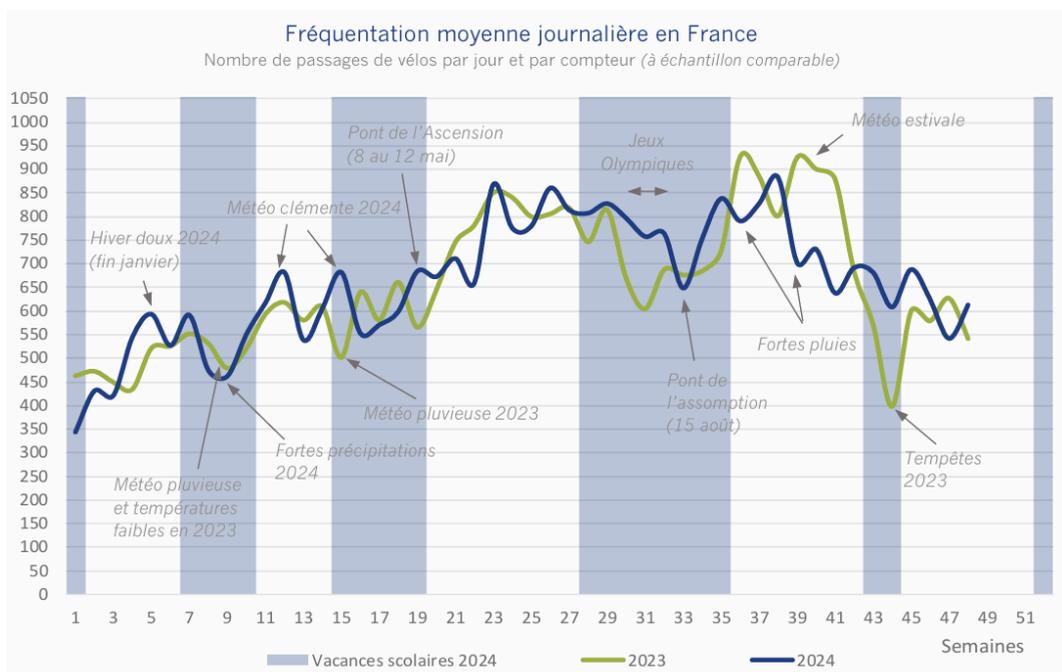
Une stabilité nationale avec des nuances locales

- Globalement stable : Après plusieurs années d'augmentation significative, la fréquentation vélo 2024 reste équivalente à celle de 2023, enregistrant une hausse de 1 % en zone urbaine, mais une baisse de 3 % dans les milieux périurbain et rural.
- Une légère augmentation du lundi au dimanche : Les passages augmentent de 1 % en semaine et tout autant le weekend, confirmant une pratique régulière.

Une évolution liée aux aléas météorologiques

La météo a joué un rôle déterminant cette année :

- **Octobre 2024** : Baisse de 6 % par rapport à 2023, en raison d'un climat moins favorable qu'en octobre dernier.
- **Novembre 2024** : Hausse de 8 %, notamment grâce à une absence de tempêtes significatives, contrairement à novembre 2023.



Certaines agglomérations affichent de fortes augmentations

Les données recueillies par Vélo & Territoires permettent de dresser un tableau détaillé des pratiques cyclables dans plusieurs villes, agglomérations et

métropoles. Par rapport à 2023, certaines affichent de fortes évolutions. Parmi celles-ci :

- Bordeaux Métropole : +12 %
- Toulouse Métropole : +8 %
- Rouen Métropole : +11 %
- Ville de Montreuil : +6 %

[Accéder au Bulletin n°4 de Vélo & Territoires](#)

Du côté de chez vous

Alors que l'Etat rabote son soutien à l'achat de vélo, les collectivités continuent à soutenir les ménages. C'est le cas de [Montluçon communauté \(03\) qui élargit son dispositif d'aides financières à l'achat de vélos](#). À partir de 2025, les habitants des 21 communes de l'Agglo pourront bénéficier de 200 € pour un kit d'électrification, 400 € pour un vélo cargo ou adapté au handicap, et 50 € pour une remorque vélo (dans la limite de 50 % du coût). Ces nouvelles primes s'ajoutent aux aides déjà existantes pour les vélos électriques ou classiques, attribuées sans conditions de ressources.

[La commune de Les Salles-du-Gardon \(30\) a débuté les travaux de son pump-track](#) comprenant des pistes spécialement conçues pour le développement d'un espace d'apprentissage « Savoir rouler à vélo », dont l'ouverture est prévue au début de l'année 2025. Sur une surface de près de 3 000 m², le projet a nécessité une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et permettra de renforcer l'apprentissage et la pratique du vélo tout en favorisant une approche ludique, essentielle pour développer la culture vélo.

[Le centre de la commune Le Haillan \(33\) verra l'an prochain la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation visant à apaiser le trafic](#). Les travaux, prévus jusqu'en 2028, incluront l'élargissement des trottoirs et la suppression des discontinuités cyclables. Le projet prévoit également le passage de plusieurs tronçons de rues en sens unique. Une réunion publique pour présenter ce plan est programmée le 18 novembre.

En bref

Les règles changent pour améliorer la visibilité et la sécurité des cyclistes

[Le décret n° 2024-1074](#), publié au Journal Officiel le 29 novembre 2024, introduit des nouvelles mesures pour renforcer la sécurité des cyclistes et des conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM). Ce texte, qui entre en vigueur le 30 novembre, permet l'installation de dispositifs d'éclairage et de signalisation supplémentaires sur les cycles et EDPM, ainsi que sur leurs utilisateurs (casques, sacs à dos, etc.). Il introduit également une nouvelle règle permettant aux cyclistes de circuler à deux de front dans les zones apaisées, à condition de ne pas gêner les piétons.

[Lire la suite](#)

TV : La cohabitation ? C'est pas sorcier !

Jamy, célèbre présentateur de l'émission C'est pas sorcier, [s'intéresse à la cohabitation dans l'espace public dans une émission consacrée aux modes de transport diffusée sur France 3](#). Medy Sejai, directeur général adjoint à la ville d'Annecy, en charge de l'aménagement, accompagne le présentateur à vélo pour rappeler les principes et règles essentielles permettant aux cyclistes et piétons de se déplacer en sécurité et pour rendre les trajets agréables. L'émission s'arrête également dans la communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (44), lauréat des Talents du vélo 2023.

Les Jeux Olympiques cyclables : la filière vélo lance une enquête

Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 n'ont pas seulement mis en lumière des athlètes d'exception, mais également l'engagement des acteurs économiques qui ont fait du vélo une composante essentielle de ces jeux. Fabricants de vélos, experts en cyclologistique, aménageurs et start-ups ont joué un rôle clé pour faire de cet événement une célébration du vélo pour toutes et tous. [Une enquête](#) menée par la Filière Vélo illustre comment les entreprises françaises ont contribué au succès de ces Jeux Olympiques cyclables.

AGENDA

Le 7 janvier 2025

Conférence de presse du Réseau vélo et marche

Le Réseau vélo et marche tiendra sa 1ère conférence de presse pour présenter son projet et ses ambitions pour 2025. Ce rendez-vous sera au Sénat à 9h.

RECRUTEMENT

La Collectivité européenne d'Alsace recherche deux stagiaires pour début 2025 :

- [Un.e stagiaire chargé.e de l'élaboration d'un plan d'amélioration du stationnement vélo dans les collèges](#)
- [Un.e stagiaire chargé.e de la construction d'une base de données SIG selon le Schéma de données d'aménagements cyclables national](#)

FORMATIONS

Le programme de Copenhagenize est dévoilé !

Comme l'année dernière, les collectivités adhérentes au Club peuvent bénéficier de tarifs réduits pour suivre le programme de formation en urbanisme cyclable de Copenhagenize.

[Le nouveau programme](#), plus spécialisé, destiné à des techniciens et concepteurs expérimentés se tiendra à Paris et continuera de couvrir tous les aspects essentiels de l'urbanisme cyclable. Au programme des Master Class 2025 :

- 21-23 mai : Les indispensables de l'urbanisme cyclable - Paris, édition anglaise
- 24-26 septembre : Les indispensables de l'urbanisme cyclable - Paris, édition française
- 14-16 octobre : Les indispensables de l'urbanisme cyclable - Paris, édition espagnole

Et [une session à Copenhague, du 18 au 20 juin](#) : « Urbanisme cyclable : infrastructure & conception »

Formations AGIR

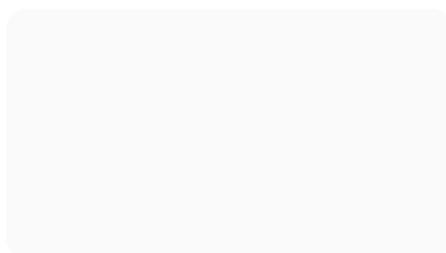
Retrouvez [les replays des formations avec AGIR Formations](#). Pour les collectivités adhérentes au Club, si vous souhaitez accéder aux replays, faites la demande sur le site d'AGIR en précisant que vous êtes adhérent au CVTCM.

Parmi [les formations en replay](#) :

- Vélos – Transport Public : Quel(s) mariage(s) possible(s) ?
- Evaluation d'une politique cyclable
- Pour un itinéraire cyclable attractif : signalisation des aménagement cyclables

- La location de vélos de courte durée : entre libre-service avec station et free-floating
- Pour un itinéraire cyclable attractif : éléments de sécurité et de confort
- Quelle méthodologie pour élaborer un schéma cyclable ?
- Concevoir les infrastructures piétonnes
- ...

CÔTÉ CLUB



Le Club et [Vélo & Territoires](#) fusionnent pour créer [Le Réseau vélo et marche](#). Cette fusion sera effective à compter du 1er janvier 2025.

Ce nouveau réseau unique rassemble plus de 450 collectivités. Il a pour vocation de représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités engagées sur les mobilités actives. Il s'adresse à toutes les collectivités, de la commune à la région.

Plaquette du Réseau vélo et marche

Retrouvez les informations relatives à l'adhésion au Réseau vélo et marche [ici](#).

Si vous souhaitez partager vos actualités et projets dans le Fil des mobilités actives, contactez Valentin Joubert (vjoubert@villes-cyclables.org)

Cette newsletter vous est envoyée par le Club des villes et territoires cyclables et marchables.

<https://villes-cyclables.org/>



Club des villes et territoires cyclables et marchables
33, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris

Cet email est envoyé à {{contact.EMAIL}}
car vous êtes inscrit à notre Newsletter

[Se désabonner](#)